

Les intervenants du Programme In-Reach — la pierre angulaire du projet Life Line

par **Cathy Delnef**¹

Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada

Jim Murphy²

Opérations et programmes correctionnels, Service correctionnel du Canada

Pour porter fruit, le projet Life Line (Option-Vie) — comme tout autre programme correctionnel — doit miser sur une relation de travail efficace entre des délinquants motivés, d'une part, et les effectifs correctionnels et les intervenants de la collectivité, d'autre part. Ensemble, ces composantes constituent un partenariat puissant et progressif.

La mission du projet Option-Vie est de motiver les détenus, grâce aux intervenants accompagnateurs du Programme In-Reach et aux ressources communautaires, et de les aider à tirer le meilleur parti de la planification correctionnelle et de la participation aux programmes.

Les efforts des intervenants accompagnateurs visent à tendre la main vers les détenus, sous l'égide d'un organisme correctionnel communautaire sans but lucratif, de manière à offrir aux détenus de l'espoir, de la sensibilité et un appui continu durant de longues peines d'emprisonnement.

Quelques faits et renseignements généraux

Environ 4 000 délinquants purgent des peines d'emprisonnement à perpétuité, dont environ 128 femmes et 520 délinquants autochtones. De ce nombre, un tiers font l'objet d'une surveillance dans la collectivité pour le reste de leur vie. La population carcérale de condamnés à perpétuité et de détenus purgeant des peines d'une durée indéterminée a augmenté de 26 % depuis 1990 et représente 18 % de la population carcérale totale.³

Il y a 179 femmes purgeant des peines de 10 ans ou plus, dont 128 condamnées à perpétuité.

Les délinquants autochtones sont surreprésentés dans la population des condamnés à perpétuité, tout comme dans la population carcérale générale dont ils représentent 17,8 %. Treize pour cent de la population masculine purgeant une peine à perpétuité sont constitués d'Autochtones (15 % des condamnés à perpétuité incarcérés et 12 % des condamnés à perpétuité surveillés dans la collectivité) et, chez les femmes, 13 % des condamnées à perpétuité sont autochtones.

L'intervenant accompagnateur

En 1991, le regretté Tom French devenait le premier intervenant accompagnateur du Programme In-Reach. Selon lui, son rôle consistait d'abord à garder les condamnés à perpétuité « en vie, en santé et sans démêlés avec les autres ». Par la suite, il les aidait à planifier et à mener à bien un programme qui leur offrait l'espoir et la chance de réintégrer la société.

L'initiative de Tom au sein de l'établissement Millhaven l'a ensuite mené dans les autres établissements majeurs de la région de Kingston et a ouvert la voie à d'autres intervenants accompagnateurs. Aujourd'hui, il y a 24 intervenants accompagnateurs dans les cinq régions du Service correctionnel du Canada (Pacifique, Prairies, Ontario, Québec et Atlantique); ils aident les nouveaux détenus à planifier un « cheminement correctionnel » qui s'étend sur la durée de leur séjour en établissement, au lieu de se laisser aller à la dérive durant leur incarcération.

Rôle de l'intervenant accompagnateur

Dans le but de contribuer à la réinsertion des délinquants purgeant des peines à perpétuité ou de longue durée, l'intervenant accompagnateur doit évaluer et comprendre les besoins de ces délinquants durant les phases d'incarcération et de surveillance dans la collectivité. Il doit aussi leur accorder son soutien et leur prodiguer des conseils, de manière à leur permettre de s'ajuster à la réalité quotidienne de vie carcérale et d'accepter leur peine.

L'intervenant accompagnateur encourage activement le condamné à perpétuité à participer à la gestion de sa propre peine, en l'informant des programmes à sa disposition, du processus de gestion des cas, ainsi que des autres ressources appropriées au sein des établissements et dans la collectivité.

Les intervenants accompagnateurs participent également aux audiences de libération conditionnelle et aux révisions judiciaires, et aident les délinquants purgeant des peines à perpétuité ou de longue durée à accepter les décisions découlant de telles audiences.

Services destinés aux délinquantes

Dans une large mesure, il y a plus de similarités que de différences entre les délinquants et les délinquantes purgeant des peines à perpétuité. Il n'y a que quelques domaines où les intérêts et besoins des délinquantes peuvent diverger :

- la probabilité est plus grande que les femmes avaient la garde de leurs enfants avant leur incarcération. Par conséquent, maintenir le contact et conserver la responsabilité des enfants sont pour elles une priorité plus élevée et une préoccupation plus grande;
- la probabilité est plus grande que les femmes aient des problèmes liés à la consommation de médicaments.

Il y a présentement des intervenantes accompagnatrices dans les régions du Québec, de l'Ontario et du Pacifique.

Rétroaction de l'intervenant accompagnateur

René Durocher est un intervenant accompagnateur depuis 1994 et, en moyenne, il donne un coup de main à 120 détenus par année. René aide ses clients en les motivant à atteindre l'objectif de réorienter leur vie. Il a assisté à des conférences de cas pour que ses clients « prennent en main leurs propres vies en collaborant à la planification avec les gestionnaires de cas et les intervenants

accompagnateurs, en vue de mener à bien leur plan correctionnel ».

De plus, René a assisté aux réunions du Comité d'examen de la gestion des délinquants, afin d'appuyer le client dans sa demande de réduction de la cote de sécurité. En rencontrant ses clients une fois par mois, René est devenu le lien permanent avec ses clients durant leur période d'incarcération. Par conséquent, à la demande du détenu, il a pu assister à des audiences de libération conditionnelle ainsi qu'à des révisions judiciaires.

Conclusion

Les intervenants accompagnateurs assurent un lien indispensable — un filin de secours — démontrant qu'un condamné à perpétuité peut non seulement survivre, mais aussi réussir. Pour le délinquant, l'intervenant accompagnateur est la preuve tangible qu'il existe quelqu'un, quelque part, qui se soucie de lui. L'intervenant a est également un message à communiquer au personnel correctionnel : voici la preuve vivante que la réadaptation, la réinsertion sociale et même le rachat peuvent fonctionner... peut-être même plus souvent qu'on le croit.

1. 340, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

2. 340, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

3. Groupe national de ressources de Life Line, *La Mise en œuvre du concept Life Line : Rapport du Groupe de travail sur les délinquants purgeant une peine de longue durée.*

Accès aux publications

La Direction de la recherche du Service correctionnel du Canada publie régulièrement des rapports ainsi que des précis de recherche sur une variété de sujets ayant trait au domaine correctionnel.

Pour obtenir un exemplaire d'un rapport ou d'un précis de recherche spécifique, veuillez vous adresser au Centre d'information et de recherche au (613) 996-5222.

Vous pouvez également accéder aux publications de recherche par Internet au site Web du Service correctionnel du Canada :
<http://www.csc-scc.gc.ca>